JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

PAR Mr: DE V.

Nro: XVIII.

MARS 1789.

Dimanche 8.

L'on a vu dans notre precédent numero comment les états avoient déja paſſé en loix la premiere partie du projet de Mr. Małachowſki Staroſte d'Opoczno. Nous ajouterons ici que tous les Staroſtes & autres poſſeſſeurs de biens royaux qui pérdent par la, la moitié de leurs revenus, quoique tres nombreux dans la chambre, Non ſeulement n'ont fait aucune réclamation, mais même aucun eſſay de leur credit, a l'effect de détourner, un coup auſſi ſenſſible pour leur fortune: ce qui peut & doit être regardé comme une preuve évidente de l'eſprit public qui regne actuellement parmis nous.

Le travail des derniers huit jours à été une ſuite du precedent & l'on s'y eſt occupé des biens royaux poſſédés a titre *d'expectatives d'emphitheoses* &c. &c. Leurs Poſſeſſeurs ont été traité avec ſévérité, même avec animo-

ſité, ce qui ne doit point ettoner, puisque l'hiſtoire de toutes les conceſſions de ce genre, eſt toujours unie dans l'esprit de la nation a celle de la diette de 1775. qui ſigna le partage & fit a la république d'autres maux presque auſſi grands que le partage lui même Car les étrangers doivent ſavoir., qu'alors les Polonois quoique anéantis par 9. ans de guerres inteſtines, & par, les barbaries des armées Ruſſes qui commettoient des cruautes telles que l'Europe n'y croiroit point, ſi quelq'un prenoit ſur lui de les publier. Qu'enfin les polonois menacés de leur entiere deſtruction par plus de 800,000, hommes de trouppes réglées vouloient réſiſter. Et qu'il falut en leurs montrant d'un côté le fer exterminateur, leurs preſenter encore de l'autre, la coupe empoiſonnée de la corruption. Les premieres charges de la république & tous ſes domaines devinrent le partage de ceux qui voulurent ſouiller leur nom par la ſignature du traité avec les trois puiſſances: mais pluſieurs nonces réſiſterent a cet appas & ſortirent de la chambre pour proteſter contre tout ce qui s'y faiſoit, Le Prince Antoine Czetwertyńſki qui avoit déja accepté une Staroſtie de 100,000. florins de rente voyant ce que l'on exigeoit de lui Jetta ſon privilege au milieu de la chambre des états en conjurant ſes collegues de ſuivre ſon exemple. cependant l'inutilité de ces actes de vertu, le faſte & la puiſſance de ceux qui avoient ſuivi une route oppoſée, la pente qu'en tout pays la multitude montre a ſe tourner ou elle voit le ſuccês, tous ces motifs réunis produi-

ſirent l'inpatriotiſme des diettes ſubſequentes ou la plus part des hommes en crédit ne ſongerent guere qu'a s'enrichir au dépend de la republique: mais tous ſes domaines avoient été comme nous l'avons dit donnés a titre viagér, Alors on en convoita la ſurvivance & de la les titres connus sous les noms, *d'Expéctatives, de sancita, d'Emphitheoses &c &c.* Cependant le gros de la nation s'indignoit de voir la cupidité tarir ainſi pour plus d'un demi siecle toutes les ſources ou la republique eu pu puiſer a l'avenir, & l'on s'en eſt vengé dans la ſeance du vendredi.

Mais le public aprês avoir applaudi a cette acte de rigueur, en attend un de juſtice en faveur de ceux qui ont achette des emphitheoſes & d'autres ſemblables titres, Cette cauſe fut vivement plaidée par Le Prince Sapieha Maréchal de la Confederation de Litnhanie, qui avant de parler rendit aux états aſſemblés un pareil privilege emphitheotique de la plus grande importance pour sa fortune: acte de deſintereſſement & de vertu que nous nous permettons de racconter simplement & ſans y ajouter aucun eloge, parce qu'il nous ſemble que le ſeul recit en tient lieu.

Enfin la plus ſaine partie du Public a craint que le trop de ſeverité déployée dans la ſeance du Vendredi ne produisit des mécontentements dangereux, ſur quoi nous reppeterons ici ce que nous avotns dèja dit dans un de nos numéros precedents. *Que la réſtauration de la république ne ſauroit etre bien assise ſur des ruines particulieres, & qu'elle ne*

(2)

doit point être achettée par les angoisses d'aucun citoyen & le renversement de ſes espérances. Peut-être trouverat'on étrange que l'auteur de ce journal se cite ainsi lui même & se reppete, mais il répondra comme l'abbé de St. Pierre, *Je ne me reppete point encore assés, puisque vous m'oubliés toujours.*

Ce fut encore dans la ſeance du vendredi que fut lue une Note présntée par le miniſtre de ſuede & que nous allons rapporter ici.

N O T E

Le ſoussigné Miniſtre Résident de Suede ayant fait passer à sa cour les Notes qui lui ont été communiquées le 17. Nov: ſe trouve autorisé à témoigner à Sa Majeſté le Roi de Pologne & aux illuſtres Etats Confederés que le Roi son Maitre a reçu cette marque de leur confiance avec beaucoup de reconnoissance. — Le Roi, qui a toujours pris & prend en ce moment encore plus, un Intérêt sincere au bien & à l'independance du Roi & de la Sérénissime République ne peut que voir avec ſatisfaction un prince ausi puiſsant que le Roi de Prusse prendre à coeur ſon indépendance.

Sa Majeſté, qui à l'exemple de ſes Prédecésſeurs, ne peut que s'interesser vivement au ſort d'une Nation Noble & généreuse, qui se trouve lié avec Elle par des Intérêts communs, ſaiſira avec empreſſement toutes les occaſions de Lui temoigner ſes ſentimens & de se réunir avec Elle pour une defense commune.

à Varsovie ce 5. Mary 1789.

LAURENT d'ENGESTROM.

Les rapports du corp d'obſérvation que nous avons en Ukraine, nous aprennent que des ſentiments haineux ſe manifestent tous les jours davantage entre notre cavallerie nationale & les trouppes Russes, & que plusieurs oficiers de cette nation ont peri dans des querelles qu'ils avoient éxcitées eux memes au ſujet de leurs déſerteurs.

NB. Jl s'eſt glissée une érreur dans notre précedent numéro dont nous nous hatons d'avertir le lecteur on y lit *La Staroſtie de Szmila* or ſzmila n'eſt point une Staroſtie mais une terre heréditaire que Mr. Le Prince Potemkin a depuis peu achettée & qui appartenoit auparavant au Prince Lubomirſki.

On s'abonne tous les jours les Dimanches & fêtes, chez M. M. Müller Amiet & compagnie, rue des Sénateurs dans la Maiſon de M. Berneaux Banquier, Nro. 463. Vis-à-vis de Mariville.

Le prix de L'abonnement pa ran, eſt de 36. florins de Pologne.

